

QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES SEXUELLES, DE PÉDOCRIMINALITÉ OU D'INCESTE?

IL FAUT EN PARLER

Si tu es témoin ou victime, il est très important d'en parler à un·e adulte de confiance ou un·e professionnel·le.

Si tu viens de subir une agression sexuelle ou un viol, tu peux aller aux urgences d'un hôpital. Aller à l'hôpital permet d'en parler, de te donner des soins (dont soins psychologiques) et de constater les preuves. Elles seront utiles si tu souhaites porter plainte. Si tu vas à l'hôpital, ne te lave pas avant d'y aller pour ne pas effacer les preuves de ce qui t'est arrivé. Aller à l'hôpital dans cette situation peut être émotionnellement difficile alors n'hésite pas à te faire accompagner. Aller à la police permet de faire le nécessaire pour te protéger ou protéger d'autres éventuelles victimes et, si tu le souhaites, de porter plainte.

Si un·e ami·e te confie qu'elle·il·iel a vécu des violences sexuelles, de la pédocriminalité ou de l'inceste, il est important de l'écouter et de l'accompagner si elle·il·iel le souhaite. Si c'est trop lourd pour toi, il est important de pouvoir chercher de l'aide ailleurs.



Aide aux
victimes



Click and stop



Professionnel·les
du 147
(whatsapp, appel, mail)



www.skppsc.ch/fr



Violence que faire
jeunes

INFO

La haine envers les personnes LGBTIQ+

Tu as peut-être entendu des choses très négatives contre les personnes LGBTIQ+. Si la personne a tenu en public des propos haineux, elle peut être punie par la loi.



Professionnel·les
de ciao.ch